# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du lundi 02 octobre 2023



BENOIT. Adeline Présents: Valérie Olivier BERNARD. BERNIER, Gilles BUFFET, CHABRAT, Karine Myriam CHAULET, Chloé DORE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, IVAIN-DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD.

<u>Absents</u>: Franck MICHEA procuration donnée à Gilles BUFFET, Philippe RABAUX procuration donnée à Isabelle GAGO

Secrétaire: Gilles BUFFET

La séance est ouverte à 19 heures.

## Approbation du compte-rendu du conseil du 10 juillet 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

# Adhésion au nouveau groupement d'achat du SICECO

La commune est adhérente au groupement d'achat pour l'énergie - gaz et électricité – arrivant respectivement à échéance au 31/12/2027 et au 31/12/2025. Le maire propose de renouveler l'adhésion à ce groupement d'achat - Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

## Proposition commerciale pour la valorisation des biodéchets au service périscolaire

La loi rend obligatoire pour l'ensemble des foyers à partir du mois de janvier 2024 l'utilisation de composteurs individuels pour les biodéchets. Par défaut et pour les foyers n'ayant pas la possibilité de mettre en place des solutions individuelles, sur proposition du SMICTOM notre commune valide la mise en place d'un composteur partagé. Deux référents (maîtres composteurs) devront être désignés pour en garantir le bon fonctionnement.

Pour le service périscolaire et pour la salle du Vernois, la commune devra également définir une solution adaptée permettant de gérer l'intégration de la totalité des biodéchets. La mise en place d'un conteneur spécifique (Palox) de 500 litres qui sera relevé 7 fois par an est proposée. L'engagement se fera via un contrat de 5 ans pour un montant annuel de 500 €. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

#### Délégation du Maire pour l'admission de créances en non-valeur – créances irrécouvrables.

Pour faciliter la gestion de certaines écritures de comptabilité publique et pour éviter le passage en conseil municipal des délibérations pour des montants mineurs sur des créances en non-valeur et des créances irrécouvrables, le maire propose de mettre en place une délégation fixée à la limite de 100 €. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

#### Modification du montant de l'indemnité du maire.

Le maire propose de minorer ses indemnités en les réduisant de 36,6 % à 34 % de l'indice 100. Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

#### Modification des contrats des agents du service périscolaire

La commission scolaire propose au conseil municipal de procéder à la régularisation des contrats des agents périscolaires afin de mieux les adapter (nombre et durée) à l'évolution des effectifs. Le conseil approuve la proposition à l'unanimité.

#### **Questions et informations diverses:**

Qualité du tri sélectif: les contrôles effectués lors des collectes des déchets révèlent une qualité insuffisante (déchets recyclables dans les ordures ménagères, présence de verre ...). Le risque à terme est de devoir passer à une facturation à la levée pour inciter les usagers à mieux trier. Le conseil municipal rappel aux administrés l'importance de réaliser le tri conformément aux consignes diffusées en début d'année.

Réunions publiques biodéchets animée par le SMICTOM : une réunion aura lieu en mairie :

#### Lundi 13 novembre à 19 heures.

L'inauguration du composteur partagé aura lieu le samedi 2 décembre à 11 heures

**SICECO** : des problèmes d'éclairage public récurrents sont constatés sur les secteurs de la rue des Roses, de la rue des Pervenches et de la rue des Perce-Neiges.

Le maire propose l'inscription du remplacement de l'éclairage au programme du SICECO ainsi qu'au budget communal 2024.

Végétalisation du cimetière : les travaux seront effectués à partir de la semaine 46. Le cimetière sera inaccessible durant deux semaines pour les zones traitées.

**Affouages :** l'inscription pour les affouages se fera en mairie du 09/10/2023 au 30/10/2023. Ils se situeront sur les parcelles 62 et 63. Le tarif est fixé à 15 € le lot

La séance est levée à 21h20